



Litige après vente d occasion

Par **yan**, le **03/04/2011** à **05:18**

Bonjour,

le 2 janvier 2011 j ai vendu d occasion un moteur de bateau de 50 cv de 1975 pour le prix de 500 euros

le 28 mars 2011 , l acheteur m appel au telephone pour me dire qu il avais un problème avec le moteur et qu il y aurais pour 1000 euros de réparation

il me demande la moitié des réparations soit 500 euros

que doit je faire et a quoi doit je m attendre

merci pour votre reponse